

Bonneville & St Avit de Fumadières

Présidé par Gilbert DE MIRAS

Membres présents : Jean-Claude BANIZETTE, Jean-Marc BOISSENOT, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Marie-José ÉLIE, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre JOYEUX, Joëlle LABADIE, Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Michel MOUTREUIL, Michel NICOLEAU, Ghislain PANTAROTTO, Jean-Louis REY, Jean-Éric VIGOUROUX, Joan VILLECHENOUX - Conseillers Communautaires titulaires.

Maryse BRAIT, Nicole JOUZEL, Jacques LACOSTE, Sylvette LAMARZELLE, Annie MAIGRE et Marie-Pierre POUGET - Conseillers Communautaires suppléants.

Membres excusés : Philippe COUSINET, Serge FOURCAUD, Christian GALLOT, Marie-José GUÉRIN, Nicole JOUANNEAU, Jean-Charles JOURDAN, Jean-Claude MAILLAT et Christian SCALIGER.

Secrétaire de séance : Annie MAIGRE

Le Président, au nom de M. Fourcaud, Maire, accueille l'Assemblée dans la salle des fêtes de Bonneville & St Avit de Fumadières.

Lecture par M. Descoins du compte rendu du 18 juillet 2011.

**L'Assemblée, à l'unanimité, valide le compte rendu
du Conseil Communautaire du 18 juillet 2011**

Ajout de questions diverses

1. Urbanisme : relations communes / Direction Départementale du Territoire (DDT)
2. Agenda et gazette

1. Règlement de la commande publique

Le Président rappelle l'objet et la teneur du règlement intérieur de la commande publique (joint à la convocation).

Le document fixe les règles de passation des marchés en procédure adaptée. Il définit, par tranche de montants, les modalités de mise en concurrence et de publicité.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après délibération, adopte à l'unanimité, le règlement intérieur de la commande publique.

2. Cession de terrain à la commune de Bonneville & St Avit de Fumadières

À l'origine, la commune a souhaité acquérir une partie du terrain, propriété de la CDC, sur lequel a été construit le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). La clôture a donc été implantée de façon à tenir compte de ce souhait.

Il convient de régulariser la situation par la passation d'un acte administratif.

Le terrain sera vendu au même prix que lors de son achat, soit 6.50 € / m². Les frais inhérents seront à la charge de la commune.

Délibération : L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité, autorise le Président à procéder à la vente et à signer les documents afférents.

3. Renégociation des contrats d'assurance

En septembre, la CDC a procédé à la résiliation des contrats d'assurance « Responsabilité civile et générale, dommages aux biens et véhicules ». Le but est d'obtenir de meilleurs tarifs ou conditions.

Il convient d'autoriser le lancement d'un marché en procédure adaptée composé de 3 lots. L'estimation (environ 13 000 €) a été faite sur une durée de 3 ans.

Délibération : L'Assemblée, après délibération, et à l'unanimité décide :

- de renégocier les contrats d'assurance de la collectivité,
- de lancer un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

4. Restauration de la cale de St Aulaye à St Antoine de Breuilh

À la demande du Président, l'association Isle & Dronne a présenté un devis pour la restauration de la cale de St Aulaye.

20 jours de travail en chantier d'insertion = 16 300 € (pas de TVA)

- Décapage, débroussaillage, nettoyage
- Réalisation d'arrêtoirs
- Traitement paysager des abords.

Le Bureau a souhaité qu'une réflexion plus large soit menée sur la restauration de tout le patrimoine fluvial du territoire. Ce dossier peut être mené par la commission Rivière.

- Recensement (cale de Lamothe-Montravel & pont du Rey à St Seurin de Prats...)
- Portage du projet (communal, intercommunal ?)
- Chiffrage & financement (subventions, fonds de concours...)

Il s'agit d'un patrimoine non classé mais intéressant et datant du XIX^e siècle.

L'Assemblée prend acte de la volonté du Bureau et confie à la commission Rivière la réflexion sur la restauration du patrimoine fluvial.

5. Écopôle : diagnostic d'archéologie préventive

Le Président informe de l'obligation de déposer une demande de diagnostic d'archéologie préventive sur tout aménagement de plus de 3 hectares. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a donc été consultée afin de s'assurer que le site d'Écopôle ne présente pas d'intérêt particulier au regard de l'archéologie. Or, il s'avère que selon les services de l'État, il existe « *un fort potentiel archéologique lié à une occupation néolithique et protohistorique sur la terrasse alluviale* ».

La collectivité a deux options :

- Attendre le dépôt du permis d'aménager ; les fouilles seront alors prises en charge par l'État (allongement des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme)
- Réaliser sans attendre le diagnostic ; le coût (24 500 €) est à la charge de la CDC

Le Président rappelle les contraintes calendaires du dossier.

Délibération : L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité :

- autorise le Président à déposer une demande volontaire de réalisation de diagnostic d'archéologie préventive auprès de la DRAC.
- autorise le Président à signer les documents afférents

6. Point sur le dossier Écopôle

Le Président donne la parole à M. Boissenot, Vice-président en charge de la commission Écopôle qui fait le point sur l'avancement du dossier.

Maîtrise d'œuvre

- Choix de 3 candidats sur proposition du jury de concours
 - . Archistudio
 - . Pepitomicorazon
 - . Duncan LEWIS/SCAPE Architecture
- 28 novembre 2011 (date susceptible d'être modifiée) : choix du lauréat
- Fin décembre : notification au lauréat

Financement

- Cofinanceurs : État, Conseil Régional & Conseil Général
- 19 octobre 2011 : réunion de calage avec les co-financeurs à la Sous-préfecture

Communication

- 11 octobre 2011 : salon Prov'emploi à Paris
- Dépôt du nom Écopôle Aquitaine

7. Adhésion à un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Le syndicat qui gère le SCOT du Bergeracois a demandé à la CDC de se positionner sur une éventuelle adhésion au SCOT avant le 1^{er} novembre 2011.

Il précise que l'adhésion de la CDC est conditionnée à une continuité territoriale qui n'existe pas pour le moment.

Il propose donc d'attendre les conclusions de la réforme territoriale pour donner une réponse.

Un débat s'installe :

- La continuité territoriale existe avec le SCOT du Libournais
- L'arrêt préfectoral de périmètre du SCOT du Libournais a été pris ; la CDC ne peut plus y adhérer momentanément
- Créer un autre SCOT
- La Préfecture refusera d'arrêter le périmètre d'un 3^{ème} SCOT (territoire insuffisant)
- L'adhésion à un SCOT est une importante perte de compétence pour les collectivités
- Il est dangereux pour le développement territorial de la CDC de rester en dehors de toute démarche
- L'adhésion sera un jour obligatoire et les collectivités qui n'auront pas participé aux décisions initiales se verront imposer toutes les dispositions
- Se positionner d'ores et déjà vers le Bergeracois et attendre (ou forcer) une continuité territoriale
- Manque d'informations sur le SCOT du Bergeracois
- Demander une présentation du SCOT du Bergeracois pour plus d'informations

Un courrier sera envoyé au SYCOTEB (SYndicat de COhérence TERRitorial du Bergeracois) pour une présentation. Pas de délibération dans l'immédiat.

8. Questions diverses

1. Vente des lots sur la Zone d'Activité (ZA) du Noyer Brûlé

- Lot 1 : le permis de construire de la société Métifet a été accordé. Le début des travaux est prévu dès le mois d'octobre.
- Lot 3 & 4 : la société SUNNCO doit débiter les travaux en septembre / octobre pour un raccordement en avril 2012.
- Lot 5 : un sous-seing a été signé
- Lot 10 : (Mme Plaire) est en attente de signature.

De nombreux arbres morts doivent être remplacés courant octobre.

2. Bâtiment industriel à Nastringues

Vente en cours : en attente de signature

3. Agenda & gazette

Le Président donne la parole à M. Fayet, Vice-président en charge de la commission Communication.

Agenda

Suite au défaut de la société BCOM, l'agenda 2012 ne paraîtra pas.

Suivant devis, le coût d'une parution à la charge de la CDC serait de 5 940 € HT pour 3 300 exemplaires.

Gazette

Elle sera dédiée à la réforme territoriale

- Présentation
- Position des communes, de la CDC et des collectivités voisines

4. Relation entre les communes et la Direction

Le Président donne la parole à M. Lachaize, Maire de Montcaret qui réagit sur l'instruction des Certificats d'Urbanisme (CU) qui ne sont plus traités par les services de la DDT qui invoque une restriction de personnel.

Les propriétaires ne sont plus informés des réglementation, prescriptions, taxes... en vigueur.

5. Enfance

La prochaine réunion Petite Enfance aura lieu le 12 octobre prochain

La date de l'inauguration du CLSH est à fixer.

La séance est levée à 22H30.